

29.04.2004 - 16:00 Uhr

## asa: Statistique examens conducteurs 2003 - Examens théoriques: une hausse de 18%

Berne (ots) -

Indication: La statistique examens conducteurs 2003 peut être téléchargée gratuitement en format pdf sous:  
<http://www.newsaktuell.ch/f>

Depuis le 1er avril 2003, le permis d'élève n'est délivré que si l'examen théorique a été préalablement réussi. Par cette mesure, le Conseil fédéral voulait que les élèves conducteurs possèdent les connaissances théoriques indispensables avant de débiter leur formation pratique. Suite à cette disposition, la demande pour passer l'examen théorique a massivement augmenté (+ 18%). Il est intéressant de constater que le taux de réussite des examens a même progressé de 2,7% par rapport à l'année précédente. Toutefois, le nombre de tentatives n'étant pas encore connu, il n'est en l'état pas possible de tirer des conclusions, notamment par rapport au niveau de préparation des élèves. Les examens pratiques sont restés constants en ce qui concerne le nombre d'examens et le taux de réussite.

L'association des services des automobiles (asa) établit pour toute la Suisse les questionnaires d'examens théoriques officiels ainsi que les directives pour l'exécution des examens pratiques. Depuis l'an 2000, les statistiques relatives au taux de réussite pour la catégorie B (voitures de tourisme) sont régulièrement publiées. Sur la base des moyennes cantonales pour toutes les tentatives aux examens de conduite, la moyenne pondérée suisse est établie. Dès 2005, les examens théoriques seront accomplis à l'écran uniquement, pour toute la Suisse. A partir de ce moment, l'asa disposera de statistiques détaillées permettant des analyses, par exemple des degrés de difficulté des questions ou encore du nombre de tentatives aux examens.

Le nombre d'examens théoriques a fait un bond. En effet, 153'358 candidates et candidats ont accompli l'examen théorique, soit plus de 18% par rapport à l'année passée. L'explication se trouve dans le fait que depuis le 1er avril 2003, le permis d'élève ne peut être établi que si l'examen théorique a été préalablement réussi. C'est cette disposition qui a déclenché un rush sur les examens de théorie. Le taux de réussite s'est amélioré de 2,5%, passant de 65,5% l'an dernier à 68% cette année; ceci est dû à l'ordonnance du 1er avril. En effet, par le passé, le nombre de tentatives aux examens était limité à 3 (pour être admis à un 4ème essai, il fallait réussir un test psychotechnique). Aujourd'hui, le nombre de tentatives à l'examen théorique est illimité. Cela a certainement incité l'un ou l'autre des candidats à "essayer". Toutefois, la sécurité routière n'en a pas pris un coup, car le niveau d'exigence est resté inchangé. Cela se voit confirmé par le taux de réussite qui a progressé. Un gain supplémentaire est obtenu par le fait que les questions d'examens à l'ordinateur sont à chaque fois distribuées selon un algorithme, ce qui rend quasi impossible l'apprentissage par coeur.

Les résultats de l'examen pratique en terme de nombre et de taux de réussite sont restés quasi inchangés: le nombre de candidats a crû d'un petit 1% et le taux de réussite s'est amélioré de 0,7%.

Une fois de plus, la règle selon laquelle un résultat d'examen théorique faible va souvent de pair avec un faible résultat d'examen pratique et inversement, s'est confirmée. Toutefois, les écarts à la moyenne suisse, autant vers le bas que vers le haut, ne sont pas excessifs.

Des informations plus détaillées peuvent être demandées auprès des services des automobiles cantonaux.

Contact:

asa

Roland Klaus

Tel. +41/26/484'55'55

E-Mail: [info@asa.ch](mailto:info@asa.ch)

Internet: <http://www.asa.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100005490/100474341> abgerufen werden.